

Réunion téléphonique du 12 Mars 2019

P.V. n° 9

Président : M. CURIDA.

Présents : MM. DEMARQUE – GIRAUD.

Assistent : MM. VALLET - MOUTHAUD (Service Compétitions LFNA).

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

CHAMPIONNATS

FUTSAL REGIONAL 1 - NORD

Match n° **20899856** – Collectif Charente Angoulême Basseau / Niort Athletic Futsal Club du 01/03/2019

Courriel de Niort Athletic Futsal Club du 25/02/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Niort Athletic Futsal Club**.

Amende de 28 euros pour forfait à Niort Athletic Futsal Club (1^{er} forfait).

FUTSAL REGIONAL 2

Match n° **20500410** – A.S. Pays de Montaigne et Gurçon / A.S. Pessac Châtaigneraie (2) du 25/02/2019

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 06/03/2019 qui **donne match perdu par forfait à l'A.S. Pessac Châtaigneraie (2)**.

Compte-tenu du dossier, la commission Futsal décide de ne pas appliquer l'amende pour forfait.

Match n° **20500411** – Les Coqs Rouges Bordeaux / Sp. Chantecler Bordeaux Nord Le Lac du 06/03/2019

Absence de Sp. Chantecler Bordeaux Nord Le Lac.

La Commission déclare le **forfait de Sp. Chantecler Bordeaux Nord Le Lac**.

Amende de 57 euros pour forfait à Sp. Chantecler Bordeaux Nord Le Lac (2^{ème} forfait).

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : pmouthaud@lfna.fff.fr par la messagerie Zimbra, seule officielle (**pas de messagerie personnelle**).



Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Robert CURIDA
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 14/03/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.